

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2019

2/1 – LA PROGRAMMATION 2019 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La préparation de la programmation du Contrat de Ville a été lancée au mois de juillet 2018 ; l'appel à projets 2019 a ainsi été adressé à l'ensemble des associations locales ainsi qu'aux acteurs partenaires de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre de la Politique de la Ville. L'ensemble des orientations soutenues par la Ville en 2019 s'est articulé autour de deux enjeux majeurs du Contrat de Ville local :

- **Imaginer et créer pour chacun les conditions du mieux vivre ensemble :**
  - renforcer la vocation des espaces publics en tant qu'espaces d'animation.
  
- **Développer les conditions d'un plein épanouissement personnel et professionnel :**
  - soutenir l'activité économique et l'emploi,
  - favoriser l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi,
  - se mobiliser en faveur de la jeunesse,
  - assurer l'accès aux équipements et services de santé,
  - faire participer les Monsois et partager la ville.

Les structures associatives qui en ont émis le souhait ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé pour élaborer leur projet afin de s'approprier au mieux les thèmes ci-dessus, les modalités de dépôts des dossiers sur la plateforme Internet « démarches-simplifiées.fr » ainsi que la préparation des entretiens qui ont été initiés cette année.

**En matière de soutien à l'emploi**, la Ville s'engage aux côtés des acteurs locaux afin d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi en essayant notamment de repérer tout ce qui peut les freiner dans leur recherche et les aider, progressivement, à lever ces difficultés. Cela vaut autant pour les jeunes diplômés issus du quartier du « Nouveau Mons » avec l'action « Squad Emploi », portée par le réseau Alliances, que pour les habitants qui présentent moins de qualifications grâce au projet « mon parcours vers l'emploi pour franchir un cap », qui est de l'initiative de trois centres sociaux volontaires pour mettre en commun leurs ressources et savoir-faire au service des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi.

**En matière de développement économique**, la Ville entend poursuivre son soutien à l'émergence d'activités économiques via son implication dans le dispositif « CitésLab », porté par Maillage, et sa volonté d'accompagner localement l'installation d'un commerçant avec le renouvellement de la démarche « Mon commerc'en test », mise en œuvre avec le soutien de la BGE.

**En matière de soutien à la jeunesse monsoise**, la Ville poursuit l'accompagnement d'enfants scolarisés dans les établissements primaires et secondaires implantés en REP+ et rencontrant des difficultés d'adaptation à l'école et de socialisation, dans le cadre notamment du Programme de Réussite Educative. En complément, la Ville continue de soutenir les acteurs qui d'une part, favorisent l'accès au livre dès le plus jeune âge, en présence de leurs parents, et d'autre part, encouragent la correspondance écrite de jeunes en âge d'être au collège... La jeunesse monsoise est donc au centre de l'attention de nombreux acteurs. C'est la raison pour laquelle la programmation du Contrat de Ville présente cette année plusieurs initiatives visant à aller à leur rencontre afin de développer, à leur contact, de nombreux projets comme par exemple : réinvestir la place Vauban avec davantage de prévention spécialisée et de maillage partenarial, prendre le temps de se découvrir et de porter un regard sur son identité à travers une pratique culturelle dédiée telle que la photographie, s'épanouir via la découverte et l'accès à de nouvelles activités sportives ou encore vivre une expérience à l'étranger pour s'inspirer de bonnes pratiques repérées sur place et les transposer localement...

**En matière de parentalité**, les actions proposées par la Ville et les associations visent à renforcer les liens existants entre les parents et les enfants, à valoriser la place et le rôle de professionnels aidant et à soutenir les parents, isolés ou en couple, dans leur rôle afin d'accompagner leurs interrogations voire leurs hésitations...

**Enfin, en matière de participation**, l'appel à projets vise à s'appuyer sur la nécessité de renforcer l'éducation à l'environnement afin d'accompagner les habitants à investir davantage les espaces publics, les faire vivre au travers de projets participatifs proposés par les habitants et soutenus financièrement grâce à divers dispositifs tels que le Projet d'Initiative Citoyenne ou encore le Fonds de Travaux Urbains.

Le temps fort de la programmation s'est donc formalisé cette année par la mise en place d'entretiens qui ont permis d'installer des temps d'échanges privilégiés entre les élus et l'ensemble des porteurs qui avaient déposé un projet. Organisés sur trois demi-journées, ces temps d'échanges ont permis aux porteurs de présenter leurs actions et aux élus de prendre la mesure du contenu des projets ainsi que de leur mise en œuvre. Cette restitution a concerné la présentation de 20 actions, suivie de questions/réponses entre les élus et les porteurs.

L'appel à projets permettant de préparer la programmation 2019 de la Politique de la Ville a permis de recueillir au total 32 projets. La co-instruction des dossiers du Contrat de Ville en cours s'attardera plus particulièrement sur les projets que la Ville de Mons en Barœul se propose de retenir et qui sont présentés dans le cadre de la présente délibération. Pour rappel, les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville sont financées par la Ville, l'Etat, la Région et la MEL via la mobilisation de crédits spécifiques. La CAF et le Département du Nord, en tant que partenaires du Contrat de Ville, mobilisent plus particulièrement leur droit commun.

Dans la mesure où les projets sont co-instruits, seuls ceux bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région seront accompagnés financièrement par la Ville. Les modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville feront tous l'objet d'une convention avec l'association porteuse.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région, au titre de la programmation de la Politique de la Ville,
- inscrire au Budget Primitif 2019 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets,
- signer les conventions financières avec chaque porteur de projet afin d'acter des modalités de versement de la subvention en 2019, sous la forme d'un acompte et d'un solde,
- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2019 qui bénéficieront d'un avis favorable des services instructeurs de l'Etat et de la Région,
- solder la subvention des projets accompagnés dans le cadre de la programmation 2018, au prorata des dépenses réellement engagées, après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.